

Envoi : 31/01/2018  
Réception par le Préfet : 31/01/2018  
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE  
MISSION D'ÉTUDE AU PAYS BASQUE ESPAGNOL ET AU DANEMARK**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.  
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

**ABSENT :**

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-4-1/7-10-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-12-2 du 21 décembre 2017 relative aux Ressources Humaines,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2017-11-4-1 du 8 décembre 2017 relative à la mission d'étude en Espagne et au Danemark – « Et nos voisins européens, comment font-ils ? »,
- VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité et Autonomie du 15 décembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les conventions ci-jointes à intervenir entre le Département et ses partenaires et avec le Dr Wouter KELJSER (Université de Twente aux Pays-Bas), dont l'objet est de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre opérationnelle du projet intitulé « Vers de nouveaux modèles intégrés et innovants d'organisation territoriale pour le maintien à domicile : l'apport des expériences basques et danoise », soutenu dans le cadre de l'appel à projets thématique 2017 de la CNSA,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer,
- précise que le coût estimatif du projet, qui s'élève à 120 962,10 € (soit 72 705,70 € de valorisation de frais de personnel, 7 540 € d'achat de prestations et de 40 716,40 € de frais de déplacements), sera imputé au Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité